

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 MARS 2012**

Objet : **GEFI – FORMALITES INTERNATIONALES – GRILLE TARIFAIRE**

Présents : MM. BAILLY – BENEDIT – CAUCHOIS – CAUQUY – DAMELET – DRHOVIN – FONTENAT – GINOT – GIREAU – GUDERZO – JACQUET – JOSEPH – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PIERROT – MME PRADEL – MM. REY – ROUX - VERNE – VOISIN

---

**GEFI – FORMALITES INTERNATIONALES – GRILLE TARIFAIRE**

*Intervention de M. Hervé PIERROT, 1<sup>er</sup> Vice-Président*

Les Chambres offrent un service particulièrement important aux entreprises exportatrices avec l'accomplissement des formalités internationales : certificats d'origine, carnets ATA et autres documents nécessaires aux exportations temporaires ou définitives de marchandises.

A titre indicatif, les entreprises de l'Ain ont effectué avec nos services 6.976 formalités en 2011.

Dans le cadre des mesures de simplification administrative, le Gouvernement a mis en priorité *"la simplification de l'environnement administratif des exportateurs qui passe par la dématérialisation des documents du commerce extérieur pour permettre d'accroître la compétitivité des entreprises."*

Tête de réseau pour la France en matière de procédures d'exportation, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, a mis en place une plate-forme de dématérialisation des formalités internationales : **GEFI, Gestion Électronique des Formalités Internationales**, dont l'objectif est de proposer une dématérialisation complète de la chaîne de délivrance des visas de CO, factures et légalisations de documents, lorsque les documents papier seront devenus facultatifs.

Notre Compagnie a adhéré dès juillet 2010 à ce dispositif, et après une phase de tests nationaux, il s'agit maintenant de rendre ce dispositif opérationnel dans l'Ain.

Le déploiement de GEFI se fera en trois phases :

- ✓ changement de la tarification des formalités internationales,
- ✓ lancement d'une phase locale de test en avril et mai avec quelques entreprises exportatrices volontaires,
- ✓ lancement de la phase opérationnelle début juin 2012.

Le tarif GEFI de notre Compagnie est aligné obligatoirement sur celui de la CCIP, et la nouvelle grille tarifaire (projetée à l'écran et jointe à vos dossiers), applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, est soumise à votre vote.

*Pour promouvoir ce dispositif, et suite au succès connu pour sa première édition en septembre 2010, l'organisation d'un "Forum Dématérialisation" à la rentrée permettra notamment d'informer concrètement les ressortissants.*

<b>LG</b>	<b>JMB</b>

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 MARS 2012**

Objet : **GEFI – FORMALITES INTERNATIONALES – GRILLE TARIFAIRE**

.....

**L'Assemblée, vu l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-président, valide la nouvelle grille tarifaire GEFI – Formalités internationales, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....36
- Nombre de Membres en exercice .....36
- Nombre de Membres présents .....23
- Nombre de voix pour .....23
- Nombre de voix contre ..... 0
- Nombre d'abstentions ..... 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Louis GIREAU  
Secrétaire

Jean-Marc BAILLY  
Président